



Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 14 avril 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Notre pays traverse une période de grande difficulté, dans laquelle toutes nos forces collectives sont mobilisées. Cette crise et ses impacts dans nos vies quotidiennes rappellent à quel point la solidarité, l'entraide, l'action au service de l'intérêt général sont primordiales dans nos sociétés. Des valeurs que les associations continuent à faire vivre et à porter malgré le lourd impact de la crise sur leurs activités sociales et économiques. Beaucoup d'entre elles, et pas uniquement celles, nombreuses, qui sont en première ligne pour lutter contre la maladie ou l'aide aux plus vulnérables, inventent de nouveaux modes d'action, à distance ou dans le respect des consignes de sécurité sanitaire, pour garder le lien, accompagner les familles ou les personnes isolées, donner accès à la culture, poursuivre leurs actions d'éducation à l'environnement, ou simplement distraire... Elles maintiennent ce qui est au cœur de leur ADN, le lien social.

Cependant, cela ne doit pas cacher le lourd impact que cette crise a sur l'activité associative : l'enquête que nous venons de mener et à laquelle ont répondu plus de 16000 associations de toutes tailles et de tous secteurs révèle que seules 22% ont pu maintenir une activité supérieure à 20% de leurs activités habituelles, et que plus de 50% anticipent d'ores et déjà des difficultés de financement, un quart des répondants ne disposant pas de plus de trois mois de trésorerie.

Votre gouvernement a pris en urgence et avec une grande réactivité, plusieurs mesures destinées à soutenir les entreprises de notre pays, parmi lesquelles les associations employeuses, reconnues comme entreprises au sens européen du terme. Nous nous en sommes félicités. Cependant, la mise en application de ces mesures pour les associations rencontre des limites et se heurte pour certaines aujourd'hui à des difficultés importantes. Si des mesures complémentaires ne sont pas prises et si les éclaircissements nécessaires ne sont pas apportés très rapidement, ce sont des milliers de structures agissant au quotidien pour le lien social qui risquent de disparaître sous l'effet de la crise, alors même que ces acteurs sont indispensables pour en amortir les conséquences sociales à moyen terme et sont porteurs des perspectives de transformation de notre société évoquées par le Président de la République lui-même.



Ainsi il semble que l'accès au chômage partiel pourrait être limité pour les associations bénéficiant de subventions. Certaines d'entre elles se sont d'ores et déjà vues refuser l'application de cette mesure sous ce motif. **Cette restriction, si elle n'est pas rapidement levée, conduirait à mettre de très nombreuses structures associatives employeuses face à de grandes difficultés de trésorerie** et à subir une double peine : l'impossibilité de bénéficier de la mesure de chômage partiel sans pouvoir pour autant mener les actions prévues, avec donc une baisse des ressources pouvant être retirées de celles-ci, et une incertitude quant au versement des soutiens publics prévus pour ces projets.

Par ailleurs, les budgets associatifs sont le plus souvent constitués d'une diversité de types de ressources, mais toutes sont aujourd'hui mises en risque par la crise que nous traversons. La transcription pour les associations de la notion de chiffre d'affaires servant de base pour définir le montant des prêts garantis par l'Etat conduit à retirer de l'assiette une part pouvant être importante des ressources associatives, provenant de soutiens de l'Etat ou des collectivités, et du mécénat, auquel les associations sont pourtant fortement incitées à recourir. Des ressources qui à ce stade manquent bien souvent à la trésorerie des associations. En complément des diverses mesures prises avec beaucoup de rapidité pour les entreprises, **nous vous demandons donc que des messages très clairs concernant les subventions soient donnés sans plus tarder de votre part à l'ensemble des ministères et des établissements publics** pour d'une part accélérer le versement des soldes 2019 et des avances pour les subventions déjà accordées, d'autre part favoriser majoritairement le principe de subvention de fonctionnement pour cette année 2020 et, dans tous les cas, pour des subventions sur projet, permettre un décalage dans le temps, un report, ou une modification de l'action lorsque l'association n'est pas en mesure de mener l'action prévue. **Ces mesures doivent s'accompagner de la confirmation que tous les budgets de subvention seront bien maintenus à la hauteur prévue.** De nombreuses collectivités se sont déjà engagées dans cette voie ; il est indispensable que l'Etat en fasse très rapidement de même et s'implique pour apporter l'impulsion nécessaire auprès des collectivités qui ne l'auraient pas encore fait. A cet égard, l'engagement des pouvoirs publics envers les acteurs d'intérêt général que sont les associations doit être sans faille pour éviter leur fragilisation massive.

Enfin, **ce dispositif concernant les lignes de subvention habituelles doit s'accompagner de la mise en place d'un fonds de soutien structurel**, accessible à toutes les associations, leur permettant de faire face à la diminution brutale de leurs ressources, issues de l'organisation d'événements qui n'auront pas lieu, de la collecte de rue aujourd'hui totalement interrompue, de cotisations qui ne pourront être perçues, et/ou au règlement de leurs charges fixes, et parfois à l'augmentation de celles-ci en

raison d'investissements nécessaires pour faire face à la nouvelle organisation de crise ou du maintien de l'entretien des infrastructures alors que plus aucune recette n'est enregistrée.

Au-delà de ces mesures indispensables pour répondre à la brutalité de l'arrêt des activités et faire face à l'urgence, nous sommes d'ores et déjà alertés par nos réseaux membres sur la nécessité qu'un soutien soit apporté à la sortie de crise. Pour de nombreux champs dans lesquels agissent les associations, et même si c'est de façon diverse, il est peu probable que les activités puissent reprendre d'un jour à l'autre sur un rythme normal; la diminution des ressources issues des dons, du mécénat, des cotisations ne peut encore être mesurée mais risque d'être importante pour de nombreux secteurs pour lesquels le printemps est un temps d'action essentiel; les besoins dans le champ de la solidarité, nationale et internationale, du soutien aux personnes vulnérables, du lien social, risquent d'être plus grands encore qu'avant la crise alors même que les équipes des associations qui portent ces missions seront-elles-mêmes fragilisées. Nous demandons donc que soit rapidement prévu **un nouveau projet de loi de finances rectificatif pour l'année 2020, permettant en particulier un allègement des charges pour les associations employeuses par l'exonération pour l'année 2020 de la taxe sur les salaires, des mesures exceptionnelles d'incitation aux dons, des moyens fléchés sur les dispositifs d'accompagnement des associations et le soutien aux têtes de réseau** qui jouent un rôle indispensable en la matière. Ces mesures doivent venir s'inscrire en complément des actions qui pourront être développées tant par des fondations que par la Banque des territoires pour apporter un soutien structurel à la reprise pour les acteurs de l'économie non lucrative.

Enfin, il sera très vite temps, dès que l'urgence ne sera plus à la gestion de la situation sanitaire, de tirer des enseignements de cette crise, d'analyser ce qu'elle provoque et ce qu'elle révèle de nos priorités. Comme lors de chaque crise sociale, les associations, même impactées, sont au rendez-vous, se dépassant toujours pour pouvoir répondre à leurs missions et agir aux côtés des pouvoirs publics au service de l'intérêt général. Mais cette force, vous le savez, nous nous en sommes déjà ouverts à vous, reste peu reconnue, peu valorisée et ses spécificités insuffisamment acceptées pour lui donner toute sa place dans notre économie. Elle est pourtant l'un des vecteurs de la transformation de notre société pour plus d'engagement, plus de solidarité, plus de cohésion. Le plan de relance, ou plan d'investissement, qui sera nécessaire au sortir de la crise, devra faire toute sa place à la vie associative, permettant de mettre en œuvre une politique ambitieuse en la matière, en termes de moyens, mais aussi de reconnaissance de son rôle essentiel pour rebâtir une société qui aura au cœur, l'enjeu de la solidarité et de la fraternité.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines avec des propositions sur ces sujets.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération



Philippe Jahshan
Président du Mouvement associatif
et Président de Coordination Sud



Marie-Andrée Blanc
Présidente de l'UNAF



Michelle Demessine
Présidente de l'UNAT



Patrick Dautreline
Président de l'Uniopss



Brigitte Giraud
Présidente du Celavar



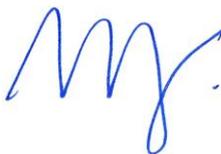
Marie-Claire Martel
Présidente de la Cofac



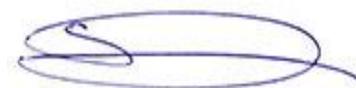
Denis Masegla
Président du CNOSF



Frédérick Pairault
Président du Cnajep



Nadia Bellaoui
Secrétaire générale de la
Ligue de l'Enseignement



Dominique Marmier
Président de Familles
Rurales



Arnaud Schwartz
Président de France Nature
Environnement



Baptiste Thevelein
Président d'Animafac



Marielle Thuau
Présidente de la Fédération
Citoyens et Justice



Yannick Daniel
Président de la Fédération du
Scoutisme Français



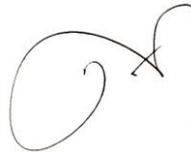
Anne Lavaud
Déléguée générale de
l'Association Prévention
Routière



Jean Pedelaborde
Président de la Coordination des
Associations de Seniors pour le
Bénévolat de compétence



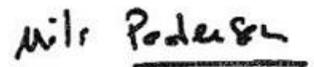
Marie Trellu-Kane
Présidente d'Unis-Cité



Didier Defer
Président de France
Bénévolat



Françoise Fromageau
Présidente de Mona
Lisa



Nils Pedersen
Président de la Fonda